Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 26 Dhoulhajja 1445
2 Juillet 2024

N° 76

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1700**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1700**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1702**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1705**
Homologation de résolutions **1705**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1706**
Avis aux créanciers **1709**
Convocations
Sociétés anonymes **1710**
Divers
Avis au public **1713**
Rectificatifs **1714**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une entreprise privée régionale à Monastir

Nom de l'entreprise à constituer : Sté d'Economie circulaire de Carbones

Type d'entreprise : régionale.

Le montant du capital souscrit de la société : 20 mille dinars (vingt mille dinars).

Adresse : 08 rue Mohamed Al Mestiri Teboulba 5080. L'entreprise sera un centre de collecte des déchets, de recyclage et de conversion en énergie renouvelable en plus de réduire le carbone.

La durée de l'entreprise est de 99 ans

Date et lieu de dépôt du modèle de statuts : 13/3/2024

Au Tribunal de Première Instance de Monastir, n°02.

Fondateurs :

Adel Lahmar : résident à Teboulba de Monastir

Sabiha Al-Hammami : résidente au quartier Bassatine Monastir

Sabrine Saihi : résidente à stah Jaber Monastir

Roua Zitouni : résidente au quartier Bassatine Monastir

Samira Mnasri : résidente au quartier Bassatine Monastir.

2024S00849SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société ARALCO

SA au capital de 1.512.000 Dinars

Siège social : Grombalia - cité Romana Sghira - Zone 5 - Moukassem 75 - Tunis

Identifiant Unique : 030138K

Suivant PV de l'assemblée Générale ordinaire du 9 mai 2024 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 6 Juin 2024 sous le numéro 24703151, quittance n°067547, a été déposé au Registre National des Entreprises le 13/6/2024 quittance n°2024P7551131. Il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du Rapport d'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Renouvellement du mandat des administrateurs Mohamed Nejib Mabrouk, Hédi Ben Hassine, Linda Mabrouk et Atef Ben Hassine pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

- Désignation du cabinet AZ AUDIT en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans.

2024R01721SANB2

Augmentation de capital annoncée

La société d'assurance El Amana Takaful

Société anonyme

Au capital de 14 101 510 Dinars

Siège social : 13, Rue Borjine Montplaisir - 1073 - Tunis

IU : 1288542B

Dépôt :

- PV de l'AGE du 24/5/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 29/5/2024 sous le numéro 24501697.

- PV du CA du 5/6/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 24/6/2024 sous le numéro 24802295.

- Annonce CMF, bulletin officiel numéro 7140 du 25/6/2024

- Dépôt du projet de l'augmentation du capital au RNE du 26/6/2024 sous le numéro AC01872024.

Décision ayant autorise l'opération :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société d'assurance «El Amana Takaful» réunie le 24/5/2024 a décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire pour un montant de 6 043 500 dinars et ce, par l'émission, au pair, de 604350 actions nouvelles de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer intégralement à la souscription. Le capital social sera ainsi porté de 14 101 510 dinars à 20 145 010 dinars.

Cette augmentation est réservée à tous les actionnaires de la société.

Ladite Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, de :

- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande;

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui ci atteigne les 3,4 au moins du montant de l'augmentation envisagée.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la société à l'effet de réaliser l'opération d'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le conseil d'administration de la société réuni le 5/6/2024, a arrêté les modalités de cette augmentation de capital comme suit :

Caractéristiques de l'augmentation de capital :

Montant : 6 043 500 dinars.

Le capital social de la société d'assurance «El Amana Takaful» sera porté de 14 101 510 dinars à 20 145 010 dinars, par l'émission de 604 350 actions nouvelles de valeur nominale 10 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises au pair, au prix de 10 dinars chacune.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 604 350 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2024.

Exercice du droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 604 350 actions sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires de la société détenteurs des actions composant le capital actuel tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (03) actions nouvelles pour sept (07) actions anciennes avec un (1) rompu. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus,

- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

La société procédera à l'acquisition et l'annulation du droit de souscription rompu.

Période de souscription :

La période de souscription est fixée à vingt (20) jours à partir de la date de publication de la notice d'augmentation de capital au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Lieu de souscriptions et de versements :

Les souscriptions seront recueillies au siège de la société d'assurance «El Amana Takaful» sis au 13, Rue Borjine Montplaisir - 1073 - Tunis.

Les fonds provenant de la souscription doivent être versés au compte indisponible n°32000788115045543260 ouvert auprès d'El Baraka Bank Agence Centrale.

2024401673SANB2

Assurances BIAT

Société anonyme

Au capital de 22.000.000 TND

Immeuble Assurances BIAT, les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 0601492D

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie le 30/5/2024, enregistré à la recette des Finances du Lac, Tunis, le 10/6/2024 sous le n°24705034, quittance n°M067897, dont un exemplaire a été déposé au Centre du Registre National des Entreprises de Tunis le 20/6/2024 sous le n°202471005, il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation des états financiers pour l'exercice comptable 2023.

2. Nomination du Co-commissaire aux comptes "Société la Générale d'Audit et Conseil" représentée par M. Chiheb Ghanmi, pour un mandat de trois (03) années expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2026.

2024401683SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Notice de modification de statut

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ABDERRAZAK BEN MAHMOUD

"BMA PROMOTION"

Société à responsabilité limitée

Au capital de 500.000 Dinars

Siège social : 59 Rue Mokhtar Attia 1000 Tunis

MF : N°432635/H/P/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12-02-2024 enregistré à la Recette des finances Rue de Paradis - Ariana le 22-5-2024 quittance n°71598, enregistrement n° 24705236, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises en date du 24-5-2024 suivant reçu de dépôt n°202463738 portant ajout d'un paragraphe à l'article 12 du statut de la société comme suit :

La Société peut être dirigée par 2 gérants ou plus qui seront nommés par une assemblée générale et auront tous les pouvoirs prévus à l'article 12 du statut.

La Société est responsable envers les tiers concernant la gestion de la société

Chaque gérant exercera ses fonctions individuellement et assumera personnellement sa responsabilité envers les tiers et la société.

2024401666SRLB2

Accepter un nouvel associé,

Cession des parts entre les associés avec mise à jour des statuts

«UK DRILLING»

S.A.R.L au capital de 400 000 DT

Siège social : 22 Rue 8609 B2-5 Charguia 1 - 2035 - Tunis

Matricule Fiscal : 1634311T/N/M/000

CNSS : 612750-01

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 18/6/2024, enregistré à la Recette des finances de Charguia à Tunis, le 18/6/2024 sous le n°24706317, Quittance n°M84059 et déposé au registre national des entreprises à Tunis, en un seul exemplaire, le 26/6/2024 sous le n°202472420, il a été décidé d'accepter une nouvelle associée Mlle Amel Ourak, et cession des parts entre les associés avec mise à jour des statuts.

2024401669SRLB2

Société Agricole El Gobba

SARL au capital de 650 000 Dinars

ZI Ariana BP 241 - 1080 Tunis Cedex

Identifiant unique RNE : 0315718F

N° Affiliation CNSS : 400009 - 78

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8

Avril 2024, enregistré à la recette des finances rue du paradis - Ariana le 16 Avril 2024 sous n°24703690 Quittance n°51918, il a été décidé de :

- Nommer Mr Hichem Hantous en qualité de gérant pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

- Nommer Mr Moez Chihaoui en qualité de co-gérant pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

Le procès-verbal précité PV précité a été déposé au Registre National des Entreprises le 6 Mai 2024 sous n°202457518.

2024401670SRLB2

Société Agricole Dar El Khir

SARL au capital de 1 800 000 D

Immeuble SOFIDE, Angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 1240171M

N° Affiliation CNSS : 400327 - 08

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2024, enregistré à la recette des finances rue du Paradis - Ariana le 16 Avril 2024 sous n°24703689 Quittance 51913, il a été décidé de :

- Nommer Mr Hichem Hantous en qualité de gérant pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

- Nommer Mr Moez Chihaoui en qualité de co-gérant pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

- Désigner Mme Chiraz Drira en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Le procès-verbal précité a été déposé au Registre National des Entreprises le 6 Mai 2024 sous n°202457522.

2024401671SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet en date du 20/5/2024, quittance n°MO85166, numéro d'enregistrement 24202903. Sieur Moncef Ben Ezzine Ben Sassi Saidi titulaire de la CIN n°01659407 a vendu à Mme Raoudha Bent Ali Ben Belgacem Essaghayer, titulaire de la CIN n°06273642 délivrée à Tunis le 11/8/2023, tout le fonds de commerce sis au 32 Av Ali Belhouene Hammamet ayant comme activité commerciale vente de produit à caractère industriel et artisanal, bijouterie et chaussure avec tous ses éléments matériels et moraux. Les oppositions seront admises chez madame Najwa Mami 30 avenue Ali Belhouen Hammamet pendant une période de 20 jours à compter de la date de publication au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux La Presse et Sahafa le 7/6/2024.

2024T00620FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte daté et légalisé le 21/06/2024, enregistré à la même date à la recette des finances de Houmet Souk Djerba, sous le reçu n°MO72952 n° d'enregistrement 24204597.

Monsieur Bechir Ben Salem Diouri, C.I.N 03509468, demeurant à Taourit Djerba, a vendu à Monsieur Ramzi Ben Sami Chiouchiou, C.I.N 13421624, demeurant à Oualegh Erriadh Djerba, le fonds de commerce pour toute sorte de commerce autorisés à Souk Rbaa, exercé dans le local ouvert sur l'ouest sis à Souk Rbaa Houmet Souk Djerba. D'un prix égal à quatre vingt cinq mille dinars.

Toutes les oppositions auront lieu auprès de rédacteur de l'acte Maître Sami Akrout avocat auprès de son cabinet sis au 05 Rue Sidi Abess Houmet Souk Djerba, dans les 20 jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au quotidien Assabah du 25/6/2024.

2024T00631FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé avec signature légalisée le 6/3/2024 et enregistré à la recette des finances Kélibia le 22/3/2024 sous n°24200814 Quittance n°M024833 Mr Jihad Belhaj a vendu à Mr Ahmad Znaidi la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente des vêtements prêt à porter situé à la rue Azouhour Kélibia.

Les oppositions seront acceptées au sein du local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un exemplaire de cette annonce a été publié au journal quotidien Assahafa le 17/5/2024.

2024T00633FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 27-3-2018 et enregistré à la recette des finances de houmt souk Djerba le 30-4-2024 reçu n°M054793 enregistrement n°24203119 Mr Mohamed Ben Hédi Ben Ghorbel titulaire de la CIN n°00145881 délivrée à Tunis le 19-12-2016 vend à Mr Chedly Ben Ayed Ben Marzouk titulaire de la CIN n°03408594 délivrée à Tunis le 02-7-2021 la totalité du fonds de commerce destiné au commerce de l'artisanat sis 137 avenue Abdelhamid el Kadhi Houmet souk Djerba.

Toutes les oppositions se font chez l'acheteur Mr Chedly Ben Marzouk à l'adresse du fonds de commerce à 137 avenue Abdelhamid el Kadhi Houmet souk Djerba dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 14-6-2024.

2024T00634FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation de fonds de commerce du 27/3/2024 enregistré à la recette des finances Le Bardo sous le n°40883, Mohamed Khames M'Hamdi donne sous forme de donation à la SOCIETE RASSLEN EPICES SARL titulaire de l'identifiant fiscal 1789341 F l'ensemble de fonds de commerce «commerce produits alimentaires & épices et salaison» sis au 19 rue MONTIVDEO LE BARDO.

Les oppositions doivent parvenir à la Rue Ibn Rachik Korba au nom de la SOCIETE RASSLEN EPICES SARL dans les vingt jours qui suivent la publication au JORT. Une publication sera faite aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 27 Juin 2024.

2024R01724FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation du fonds de commerce du 27/3/2024 enregistré à la recette des finances Le Bardo sous le n°40887, Mohamed Khames M'Hamdi donne sous forme de donation à la SOCIETE RASSLEN EPICES SARL titulaire de l'identifiant fiscal 1789341 F l'ensemble du fonds de commerce «commerce produits alimentaires & épices et salaison» sis au 5 Cité Fatouma Bourguiba Le Bardo.

Les oppositions doivent parvenir à la Rue Ibn Rachik Korba au nom de SOCIETE RASSLEN EPICES SARL dans les vingt jours qui suivent la publication au JORT. Une publication sera faite aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 27 Juin 2024.

2024R01725FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 18/02/2022 par Belhassen Bacha et par Adel Bacha, acte rédigé par le notaire Mourad Hamdi 67 Avenue Salambo, Hammam-lif 2050, gouvernorat ben Arous, dans son livret n°38, page 173/174. Monsieur Belhassen Bacha, titulaire de la c.i.n 07110740 délivrée le 3/11/2012 à Tunis et résident à la résidence el fatimeyine fel 9.1.1 Laouina Tunis, transféré et fait donation à Monsieur Adel Bacha, titulaire de la C.I.N. : 04753524 délivrée le 01/12/2015 à Tunis et résident à la résidence el fatimeyine fel 9.1.1 Laouina Tunis, toute la moitié du fonds de commerce dans la copropriété de tout le fonds avec Mounir Nafati, situé au 07 rue Kalled Ibn Walid rez-de-chaussée immeuble yesmine 1 résidence el fatimeyine 2046 Ain Zagwanne la Marsa, exploité comme commerce de restauration. Les oppositions devont être notifiées chez l'acheteur à l'adresse sus mentionnée et ce dans un délai de vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 6/4/2023.

2024R01732FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 21/6/2024 enregistré à la recette des finances de Ksibet Madyouni à la même date sous le n° de quittance M025096 et le n° d'enregistrement 24200708 Mer Med Hadi Ben Bachir Kwidhi titulaire de la C.I.N 04132928, a cédé à Mr Rami Ben Meftah Ezzina titulaire de C.I.N 06888213, la totalité du fonds de commerce "café Al-Nassim" exploité dans le local commercial sis à la rue Habib Bourguiba Ksibet Madyouni avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Mr Rami Ben Meftah Ezzina résident au 82, rue de la République Banèn, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Le présent extrait a été publié au quotidien Al-chourouk en date du 26/6/2024.

2024S00848FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 22/6/2024 et enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 24/6/2024 (quittance : 77342 - enregistrement : 24203974), Mme Faten Saidani Ep Anis Mansour (43 rue Dag Hammarskjld, Hammam Sousse, Sousse - CIN 08137687) a vendu le fonds de commerce exploité dans le local sis à la rue des Caraïbes, avenue 14 Janvier Hammam Sousse (Café) au profit de Mr Nader Mahmoudi (rue Abdelaziz Darraji, Khezama Est, Sousse CIN 09315288) et Mr Fateh Gaaloul (Moureddine - Msaken- CIN 08433080), les oppositions seront faites au cabinet du Me Ahmed Sboui (M.F : 000/P/A/1010156J) situé à l'avenue Taher Sfar, Sousse et ce dans le délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 28/6/2024.

2024S00851FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de ksibet Medyouni le 30/5/2024 quittance n°M024268 n° d'enregistrement 24200688 Mr Mohamed Hertelli CIN n°06969267 demeurant à l'avenue Maghreb Ksibet Medyouni Monastir a vendu la moitié du fonds de commerce qui lui appartient au local situé à la rue Mohamed Ateb Ksibet Medyouni avec ses éléments corporels et incorporels à Mr Souhail Hertelli CIN n°06818451 demeurant à l'avenue 45 Magreb Ksibet Medyouni Monastir et il s'agit d'un café de type 1.

Toutes les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 28/6/2024.

2024S00852FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6 Juin 2024 enregistré le 12 Juin 2024 à la recette des finances Habib Bourguiba reçu n°M054315, n°24203313.

Mr. Tawfik Ben Ali Zekri ; CIN n°02641382 a vendu au profit de Mme Feriel bent Maher Abid CIN 08785274 la totalité du fonds de commerce de pharmacie du jour type A avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à la route Menzel Chaker km 0.5 Sfax objet de location du 11/9/1975 enregistrée le 3/5/1977.

Les oppositions seront effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT chez Maître Sami Elleuch immeuble centre marhaba B4 Sfax 3000 Sfax.

Cet avis a été publié au journal Essabah le 21/6/2024 page 13.

2024X00833FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 3/6/2024 enregistré à la recette des finances route de Mahdia km7 Sfax le 13/6/2024 n° d'enregistrement 24202078 quittance n°M047964.

Mr Mongi Rebeai a vendu à Mr Wassim Rebeai au profit de la société "Sté fils de Ameur Rebeai" SARL sujet de réservation de nomination commerciale au RNE Le fonds de commerce sis à la Route de Mahdia Klm 6.5 Sfax. Les oppositions seront faites chez l'acquéreur du fonds de commerce à la Route de Mahdia Klm 6.5 Sfax dans les20jours qui suivent la publication au JORT.

La vente du fonds de commerce a été publiée au journal Eshourouk n°11965 le 22/5/2024 page 15- IP424/892 et au journal "Le Quotidien" n°7138 le 22/6/2024 page 11- IP424/892.

2024X00838FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat signé le 31/5/2024 enregistré à la recette des finances Borj Louzir quittance n° M053685 enregistrement n°24202340. La société Gaudi MOSAIQUA ayant le Matricule Fiscal F0854024 a vendu à Mr. Riadh ben Abdelmajid ben Saiid ben Saiid, titulaire de la c.i.n n°00795720 tout le fonds de commerce composé de deux étages, un rez-de-chaussée et un premier étage au-dessus, destiné pour le commerce au détail d'autres produits dans des magasins spécialisés et le commerce de gros de matières premières pour mosaïques et ayant pour activité secondaire le façonnage et la réutilisation de la pierre dans l'art de la mosaïque avec tous ses éléments matériels et moraux, sis dans le local qui s'ouvre au 52 bis, avenue de la mosquée Al Rawdha, Borj Louzir, 2036 La Soukra.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur au 16 rue Slaheddine Al Ayoubi Mutuelle-ville.

Tunis et à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 15 juin 2024.

2024401658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat signé le 31/5/2024 enregistré à la recette des finances Borj Louzir quittance n° M053685 enregistrement n°24202340 La Société MOSAIIQUA Design ayant le Matricule Fiscal 1141050B a vendu à Mr. Riadh ben Abdelmajid ben Saiid ben Saiid, titulaire de la c.i.n n°00795720 tout le fonds de commerce destiné pour la fabrication du verre et des produits en verre, la fabrication de mosaïques de cristal, avec tous ses éléments matériels et moraux, sis dans le local qui s'ouvre au 52 bis, avenue de la mosquée Al Rawdha, Borj Louzir, 2036 La Soukra.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur au 16 rue Slaheddine Al Ayoubi MutuelleviIle Tunis et à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 15 juin 2024.

2024401659FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 29/12/2014 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 30/12/2014 quittance n°M066859 enregistrement n°14202958 Mr. Kamel ben Noureddine Chérif titulaire de la CIN n°0260224 a vendu tout le fonds de commerce de volailles avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Al Halfaouine n°89 à Mme. Rihab bent Mohamed Hédi Chérif titulaire de la CIN n°07438364.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 22 juin 2024.

2024401660FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du fonds de commerce en date du 24/4/2024 et enregistré à la Recette des Finances Denden le 25/6/2024 sous le n°24202484, quittance n°M050984, la société Kannou Frères de Commerce KFC, IU : 1238118L a cédé à Mr. Mohamed Kamel Ben Mohamed Ennasser Romdhani, titulaire de la CIN n°04685828 du 26/9/2022 la totalité du fonds de commerce destiné à l'exercice de toutes activités commerciales avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au : 14, Complexe Essaida RDC Manouba.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 27/6/2024.

2024401665FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 4/6/2024 enregistré à la recette des finances du Sers en date du 5/6/2024 sous n° de quittance M009833 et n° d'enregistrement 24200484, Monsieur Sami Ben Abdelwaheb Ben Al Habib Ben Younes, résident à cité Ennour Le Sers du gouvernorat du Kef, a vendu la totalité du fonds de commerce sis à rue Hédi chaker Le Sers, gouvernorat du Kef avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné au commerce au détail de viande rouge et dérivés de viande rouge, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°A11155072024, à Monsieur Marouen Ben Mohamed Ben Mohamed Hafsi, résident à Alabar Le Sers du gouvernorat du Kef.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur au local du fonds de commerce dans les 20 jours qui suivent la publication de la présente annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal quotidien Achourouk du 20 juin 2024.

2024401677FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de cession de fonds de commerce enregistré à la recette des finances Av de l'indépendance bardo, le 30/5/2024 sous le n°24203786, (Q n°M055440), Mme Dorra Klaii a cédé à Mr Mohamed Hédi Dhaouadi le fonds de commerce exploité au local sis à l'Av. Habib Bourguiba, n°6, Bardo, Tunis.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 j à compter de la publication de cet avis au j.o.r.t., entre les mains de Mme Dorra Klaii qui a élu domicile chez Me Zorgati Med Amine, Avocat, Bardo Center, Imm. 7, Bardo.

Cet avis est paru au quotidien "Echourouk" du 22/6/2024.

2024401680FCCC2

Location gérance libre

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 20 Mai 2024 signé et légalisé en date du 21 Mai 2024, enregistré à la Recette des Finances Nelson Mandela le 6 juin 2024 sous le n°24302648 quittance n°48881, Monsieur Lotfi Ben Letaif Ben Mohamed Makni, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°00301517, immatriculée auprès du Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0425580S, demeurant au 11 Rue Ibn Battouta la Marsa Aéroport le Kram, a loué en location gérance libre à Monsieur Mohamed Fadhel Bettounsi, immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1308017X, demeurant au Rue 2104 Dawar Hicher Mannouba 2086 représenté aux fins des présentes par Madame Khouloud Bent Slah Eddine Ezzidi, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°07463195 demeurant au 05 Rue 77 la République Cité Ennasr Mnihla Ariana et ce, en vertu d'une procuration établie par acte authentique rédigé par le notaire Maître Nabil Oueslate en date du 24 Février 2023, la totalité du fonds de commerce à usage de tout commerce, d'une superficie approximative de 29 m² sis à l'immeuble Galaxie 2000 local n°37 au rez-de-chaussée, Rue d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis et comprenant l'enseigne, le nom commercial, le droit de jouissance des lieux où le fonds de commerce est installé, la clientèle et l'achalandage. La location gérance a été convenue pour une période de quatre ans commençant le 1er juin 2024 et se terminant le 31 Mai 2028 renouvelable tacitement pour des périodes de deux ans.

2024401667FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat des copropriétaires de résidence Zohra Morneg 2

Suivant procès-verbal du 17/02/2024 enregistré à la recette des finances Morneg le 24000931 enregistrement n°M034142, il est constitué un syndicat des copropriétaires de résidence Zohra Morneg 2 composé de :

Le président : Mr Chiheb Majdi

Le secrétaire général : Mr Tayeb Jebari

Le trésorier : Mr Bassem Bouzrara

Membre : Mahmoud Landari

Membre : Hassan Jouini.

2024R01035APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Date de PV : 5/9/2021

Enregistré à la recette des finances de Sbeitla le 13/5/2024 sous n°24701647 Quittance n°M040221

Suivant le décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23/8/1999 et rectifié suivant la loi 28 de l'année 2001 du 19 Mars 2001

Dénomination : Groupement de Développement Agricole Ouled Hlel

Siège social : Ouled Hlel- Sbeitla

Lieu d'intervention : Ouled Hlel

Objet de l'intervention : Développement agricole, approvisionnement de ses bénéficiers en eau potable

Président : Nacer Hleli

Trésorier : Mahjoub Hleli.

2024S00850APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de syndic

Résidence Mimoza elomrane supérieure - Tunis

Selon le PV de la première assemblée générale daté le 25/02/2024 et enregistré à la recette des finances el Manar le 19/3/2024 sous le n°24800886 et le PV de la deuxième assemblée générale datée le 10/3/2024 et enregistré à la recette des finances el Manar sous le n°24800887 il a été élu :

1/ El Hanachi Nadia : Présidente.

2/ Agoun Lilia : Vice-présidente.

3/ Zagdoudi Houmem : Trésorier.

4/ Hamzaoui Anis : Secrétaire général

5/ Elinkichi Nouredine : Trésorier adjoint.

Siège de syndic : Appartement 18 bloc 24 Résidence Mimoza elomrane supérieure Tunis

La municipalité de Tunis a approuvé les PV de la première et deuxième assemblée générale cités en haut le 29/4/2024.

2024T00635APSF2

Syndic des copropriétaires

Cité El Wafa - El Mourouj 3

En vertu du procès-verbal de la réunion annuelle des copropriétaires tenue le 11 novembre 2023 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 22 Novembre 2023 sous le numéro 23701388, numéro de quittance M035215 et la décision de la municipalité El Mourouj n°72384/24 du 02/5/2024.

Les copropriétaires ont décidé d'élire six membres. A cet effet, la composition du Syndic des copropriétaires devient la suivante :

M. Ahmed Ennouri : président

M. Sghaier Gharbi : Secrétaire général

M. Wassim Bellaej : Trésorier

M. Hafnaoui Fezai : Trésorier adjoint

M. Abdelkarim Khalloufi : Membre

M. Karim Saadouni : Membre chargé de la révision des dépenses.

2024R01166APSF2

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 avril 2024

DMO TUNIS CARTHAGE

Syndicat professionnel

Identifiant unique : 1831212 R/P/N/000

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du «DMO TUNIS CARTHAGE», tenu le 3/4/2024 enregistré à la recette des finances du Lac le 13 mai 2024 sous le numéro 45b08c, quittance n°M057906 les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

- La nomination de Monsieur Skander Mestiri, CIN n°05414525 en tant que Président du syndicat et ce pour la période prévue par l'article 29 des statuts et avec les pouvoirs prévus à l'article 30 des statuts.

- L'approbation du changement du siège social sis dorénavant aux Berges du Lac, rue du Lac d'Annecy, immeuble Karray (Bloc A, 1er étage).

Cette annonce a été publiée au Registre National des Entreprises, reçu n°202472112 daté du 25/6/2024.

2024401674APSF2

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 mai 2024

DMO TUNIS CARTHAGE

Syndicat professionnel

Identifiant unique 1831212 R/P/N 000

En vertu du procès verbal du conseil d'administration du «DMO TUNIS CARTHAGE», tenu le 29/05/2024 enregistré à la recette des finances du Lac le 5 juin 2024 sous le numéro 24704874 quittance n°M066776.

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

- Après lecture du rapport financier quitus est donné au trésorier sortant pour sa gestion financière de la période allant du 29/11/2023 au 29/5/2024.

- La nomination de Monsieur Habib Ben Moussa (CIN n°05241510) en tant que Trésorier, et ce pour la période prévue par l'article 29 des statuts et avec les pouvoirs et prévus aux articles 31 et 32 des statuts.

Cette annonce a été publiée au Registre National des Entreprises en date, reçu n°202472112 daté du 25/6/2024.

2024401675APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40 % de la mise à prix

Maître Brahmi Noureddine Ben Ahmed

Avocat

Av. Habib Bourguiba Ksar Helel - Monastir

Tél : 56736060

Il sera procédé le mercredi 31/7/2024 à 9 heures au tribunal de 1ère instance de Monastir à la vente de l'immeuble ci-dessous.

Poursuivant : Ben Bel Guasem Elhechmi demeurant à Chebba Mahdia.

Poursuivit : Sidhom Mohamed Salah Ben Hsine demeurant à la rue Hédi Chaker ; Moknine, Monastir

Immeuble à vendre : la totalité des parts indivises soit 300 m² (il s'agit des 300/5184 d'une superficie totale) revenant à la partie saisie dans l'immeuble agricole; sis à Kedirin ; Moknine Monastir, contient 10 oliviers ; délimitée du coté sud par Ajmi Essaad Nasr et du coté Est l'immeuble de Mongi ben Ammar et Nejia Guardabbou d'un autre coté et ouest terrain de hadj Ajmi ben Ammar.

Prix d'ouverture : la valeur de la totalité de l'immeuble est estimée après réduction de 40% de la mise à prix initiale à seize mille et deux cents dinars (16 200.000 d) auquel s'ajoutent les frais fixés par le tribunal de l'audience de montant : (4 357.940 d) avec les frais complémentaires qui seront fixés par le tribunal le jour indiqué.

Observation : - pour la communication de cahier des charges contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir n°4596 ou l'avocat poursuivant.

- La visite de l'immeuble se fait chaque jour.

- La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ci dessus indiqué ou sur présentation d'un chèque certifié.

2024S00855VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître NASRI Ayda

Avocate à Sfax, Route de Mharza km 4 quartier Al-Habib Sfax

Il serai adjugé le lundi 29/7/2024 à 9heures devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax Rue Abou El Kacim Chebbi Sfax, une résidence avec une entrée est sur rue, sis à la route de Lafrane km 2 Sfax, avec une surface intérieure couverte de 85 mètres carrés, suivi d'une bande de terrain en sous-sol de 36 mètres carrés son étage est garni de carreaux vitrés, ses murs sont calcinés et peints à la graisse et présentent des traces d'humidité. Son plafond est en béton armé de 3,40 mètres de hauteur. La résidence comprend un couloir, milieu, une pièce avec deux fenêtres frontales, une pièce avec une fenêtre orientale et deux pièces avec chacune une fenêtre au sous - sol, une cuisine aux murs recouverts de porcelaine à une hauteur de 1,80 mètres, avec une armoire murale et un emplacement pour armoires inférieures «sans portes» avec une fenêtre orientale et une salle de douche, ses murs sont recouverts de porcelaine à une hauteur de 2,20 mètres et elle a une fenêtre. La propriété est équipée d'électricité et d'eau et ses fenêtres sont en bois et il manque d'entretien.

Le créancier saisissant : Mohamed Ben Massoud Zagrouba, CIN 01265696 en tant que copropriétaire, Route de Lafrane km 2 rue 413 n°66 Sfax

Les débiteurs saisis : 1) Fathia Bent Massoud Zagrouba, CIN 01033337 en tant que copropriétaire, El Hajib rue Khcharim km 9 Sfax.

2) Zahra Bent Massoud Zagrouba, CIN 01242029 en tant que copropriétaire, Route de l'aéroport km 5,5 centre qirat rue Masmoudi Sfax 3) Qais Ben Massoud Zagrouba, CIN 05319898 en tant que copropriétaire, Route de Lafrane km 2 rue 413 n°66 Sfax.

Mise à prix : trente-trois mille trois cents dinars (33.300,000 dinars) après réduction de 40%.

L'avocat poursuivant : Maître Nasri Ayda, Route de Mharza km 4 quartier Al-Habib Sfax, MF 000 /P/1178453P CIN 08767855.

La propriété proposée à la vente aux enchères publiques peut être identifiée en se rendant sur place pendant la journée et sans certaines conditions.

Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère instance de Sfax où est déposé le cahier des charges, ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Nasri Ayda.

2024X00841VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, SA, identifiant unique 0908910A (RC TPI Tunis n°B2410202005) ayant siège social à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à l'Etude Maître Olfa Gharbi de IAC, MF 985854Q/A/M/000, sis au 37 bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis (créancier hypothécaire inscrit).

La partie saisie :

Monsieur Moncef Baccouche, C.I.N n°00591756, demeurant à RAF RAF, caution réelle solidaire et hypothécaire au profit de la débitrice principale société BOULANGERIE BACCOUCHE, SARL, identifiant unique n°1204075J (RC n°B04109782011 Trib de 1ère instance Bizerte), siège social au Boulevard de l'environnement RAF RAF 7015 Bizerte, (débitrice principale).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000

Désignation du bien à vendre :

La totalité de la propriété dénommée «ARIGE» objet du titre foncier n°45504 Bizerte, situé à Rafraf, délégation Ras-Jabal, Bizerte, est un terrain constructible d'une superficie de 195m², appartient au plan d'aménagement urbain de la commune de Rafraf, délimité au nord par la route, l'Est et à l'Ouest par Youssef Hafid, et au Sud par Ridha Hamdana, sur lequel est construit un bâtiment de deux étages : Un rez-de-chaussée contenant un entrepôt d'une superficie couverte de 19 m² ses travaux achevés, peint de l'intérieur en petite partie sauf l'extérieur. Il a des portes et fenêtres en acier et est équipé en installations sanitaires (eau potable, courant électrique et canalisations de désinfection) et un étage supérieur d'une superficie couverte de 205 m² inachevé. Avec poutres en béton et recouvert de béton sans murs.

Mise à prix :

Est fixée à cent cinquante-huit mille Dinars (158.000,000 DT) en plus des frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication :

Mardi 30 juillet 2024 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Bizerte au palais de justice de Bizerte.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2024401661VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, SA, identifiant unique 0908910A (RC TPI Tunis n°B2410202005) ayant siège social à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à l'Etude Maître Olfa Gharbi de IAC, MF 98S854Q/A/M/000, sis au 37 bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis (créancier hypothécaire inscrit).

La partie saisie :

M. Hamadi Elheni, C.I.N n°00651521, demeurant au n°14 rue 4178 Mallassine, Tunis caution réelle solidaire et hypothécaire au profit de

la débitrice principale société HENI PLAST, SARL, identifiant unique n°1319777S (RC n°B 12197132013 TBI Siliana), siège social à la Cité Ennozha Lotissement El Amel 6100 Siliana.

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 bis rue ALI ZLITNI, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000

Désignation du bien à vendre :

La totalité du terrain Agricole dénommée «MANEL» objet du titre foncier n°16112 Siliana, situé à la délégation Ouled Fraj, Bargou Siliana, constituée de la parcelle n°166 zone la lettre L du plan cadastre délégation Ouled Fraj Bargou Siliana, superficie 6483 m², à l'Est route reliant sidi Hmada à Ouled Fraj Bargou d'une part et d'autre part un immeuble résidentiel hors cadastre (H-C) et parcelle n°162 de la même zone, face à un chemin agricole, à l'ouest, les parcelles n°167 et 168 de la même zone, et au fonds les parcelles 164 et 165 de la zone lettre L du plan cadastre de la délégation Ouled Fraj Bargou Siliana. Propriété clôturée d'un mur sur sa façade et ses côtés Est sur une partie de son périmètre, avec une clôture grillagée, sur les côtés ouest et au fond de son périmètre. La propriété objet du titre foncier n° 16112 Siliana comprend 02 bâtiments, (le premier est un immeuble résidentiel actuellement en cours de construction, et le deuxième est un entrepôt recouvert de panneaux, de zinc) avec 70 oliviers productifs de différentes tailles, (10 arbres moyens et petits + 60 arbres de grandes tailles avec un figuier ancien et productif, le tout irrigué par une unité d'eau appartenant au District Irrigué délégation Ouled Fraj, Bargou Siliana.

Mise à prix : est fixée à Quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-huit dinars (89.298,000 DT) en plus des frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 30 juillet 2024 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Siliana au palais de justice de Siliana.

La visite des lieux : La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2024401662VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction du prix de 40%

Etude Maître Fatma Belghith

Avocat à la cour de cassation

2 Bis rue El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340/T

Tél : 71.286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n° B0176041996 -immatriculée au registre national des entreprises sous le n°M00221 demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis

Partie saisie : Daghbeji Ben Othmen Nahdi sis au 6 rue 209 cité Mourad Sijoumi Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°104019 Tunis d'une superficie de 200m² sis à la rue de la république n°4 cité lotissement Elbosten constituant un rez-de-chaussée pour habitation partiellement occupé par le propriétaire contenant un hall, séjour, 2 chambres à coucher, salle d'eau, une chambre, et cuisine qui ouvre sur un séchoir les portes en bois normal la porte d'entrée en acier : La partie restante louée à autrui salle de sport. La superficie couverte est de 167m².

Un étage en cours de construction.

Une entrée principale de 16m² contenant des escaliers non couverts qui mène à l'étage.

Un séchoir d'une superficie de 17m² à l'arrière du bâtiment.

L'immeuble est équipé d'électricité» et eau potable et raccordé à l'ONAS.

Les charges :

- Hypothèque de 30.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 20.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

- La salle de sport est louée à autrui pour 750D par mois.

Mise à prix : la mise à prix après réduction du prix de 40% est fixée à cent quarante sept mille neuf cent cinquante quatre dinars (147.954, 000 Dinars).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 5/8/2024 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis2.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis2 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2024401668VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après Réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue De Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank «TSB» (auparavant Stusid Bank) (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis.

Partie saisie : Moez ben Mohsen ben Mohamed Kobbi CIN (05329054) demeurant Al Ain avenue des Martyrs

2, impasse numéro 12, Sfax, et au 65 avenue Khaled Ibn Walid Al Aouina Tunis et chez son avocat Maître Radhouane Elaiba, ayant son cabinet rue Lac Victoria, Immeuble les cygnes, les Berges du Lac, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près de la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 69157 Ariana dénommé «Al Omrane 28» d'une superficie de 557 m² sis Chotrana 2, intersection de rue Madinat Jbil et avenue 13 Août, Soukra Gouvernorat de l'Ariana consistant en un terrain sur lequel est bâti un studio de 50 m² (une chambre avec toilette) et un jardin, le tout en parfait état, alimenté en eau, gaz, électricité et relié au réseau des eaux usées.

Mise à prix : (329.400,000 DT) outre les frais de poursuite taxés par le tribunal.

Date et lieu de vente : Lundi (22 Juillet 2024) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance d'Ariana à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024401679VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

1- Le poursuivant : Walid ben Hassan Al-Habasi, titulaire de la carte d'identité nationale n°07312988 son adresse au bureau de Mahmoud ben Saleh Al-Hammami, l'avocat, n°112, rue 9 avril, 2ème étage, bureau 5, Tunis.

2- Partie saisie : Mme Badra bent Taher Al-Aswad, titulaire de la carte d'identité nationale n°04634166, adresse n°7, rue Sénégal, Marsa Gharbia, Tunis.

3- L'avocat poursuivant : Mahmoud ben Saleh Al-Hammami, l'avocat à la cassation, son cabinet n°112, rue 9 avril, 2ème étage, bureau 5, Tunis, M.F : 908700.

4- La propriété à vendre : L'ensemble des quatre-vingt-quinze mille parties communes (95000 parties) au titre immobilier 6750/Zaghouan de la propriété agricole appelée «Henshir Al-Qanater», la superficie totale de 3187589m² et la partie divisée pour 3510795m² (95000/3510795). Références de démarcation du 18/01/2007, dossier 1/2007 n°130. Cette propriété, selon le rapport d'expertise réalisé par l'expert Najib Darwish, c'est un terrain agricole plat dans la zone de Smenja, de la délégation de Bir Msherga gouvernorat de Zaghouan, à côté du lycée professionnel agricole, à 01 km de la route principale reliant Tunis à Zaghouan. Elle est à 11 km de la ville de Zaghouan, bordée à l'est, le terrain d'Adel Smenjawi, et du reste des côtés, les terrains d'autrui, contenant deux bâtiments adjacents sur une superficie de 630 m², un pour zone résidentielle, couvrant 136 m², divisé en deux pièces et une cuisine, et la deuxième superficie de 494m², comme un hangar, avec deux portes en fer et son toit recouvert de tôles.

Sur le côté nord du bâtiment, il y a un mur sur deux côtés, dont l'un est construit, long de 23m, et l'autre n'est pas construit. Il comporte 11 colonnes de ciment fermées par des briques, et il y a un puits peu profond rempli, et le reste du terrain est nu.

5- Date des enchères : La vente aura lieu le lundi vingt-deux juillet deux mille vingt-quatre (22/7/2024) et à neuf heures du matin au Tribunal de Première Instance de Zaghouan à la salle des ventes immobilières.

6- Mise à prix : quatre cent six mille huit cent quatre vingt dix dinars (406 890 000 DT) selon le rapport d'expertise de l'expert Najib Darwish selon la requête délivrée par le Tribunal de Première Instance de Zaghouan n°84207 en date du 19/5/2023.

7- Visite de la propriété : Tous les jours de la semaine après avoir obtenu une copie de cahier des charges auprès du greffier du tribunal ou du cabinet de l'avocat poursuivant.

2024401681VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Suivant décision du tribunal de 1ère instance de Nabeul en date du 12 février 2024 sous n°92388 il a été décidé la nomination de maître Ahmed Jabri en tant que liquidateur à la place de maître Moncef Moodhen.

2024T00629VEPA2

Nomination du liquidateur

Suivant décision du tribunal de 1ère instance de Grombalia n°77000E datée du 7/6/2024. Il a été décidé la nomination de Maître Abdbaset Salhi en tant que liquidateur de propriété n°145 terrain agricole ZINOUBAIII sis à délégation Takelsa Gouvernorat de Nabeul sous contrôle de juge inspecteur.

2024T00630VEPA2

Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

SOCIETE GROMBALIA DE PROMOTION IMMOBILIERE

RNE : 0842824S

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°1018 en date du 4-6-2024, il a été décidé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la Société Grombalia de Promotion Immobilière.

Monsieur Ridha Mejbri a été désigné administrateur judiciaire pour préparer un plan de redr essement, contrôler la gestion, inventorier et évaluer ses actifs.

Les créanciers éventuels doivent remettre les originaux de leurs créances au bureau de l'expert comptable sis à Montplaisir, rue 8002, immeuble Espace Tunis Bloc B 5ème étage appartement B5-5 dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2024R01728VEPA2

Remplacement du liquidateur

De la succession du défunt Naceur Jandoubi

CIN : N°05015359

En vertu de l'ordonnance pour l'affaire n°27 rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis 02 le 19 juin 2024, il a été décidé le remplacement de Liquidateur Monsieur Lazher Al Guesmi par Monsieur Mondher Hamdi pour Liquider la succession du défunt Naceur Jandoubi.

Pour plus d'infos veuillez appeler le numéro : 71 559 671.

2024R01731VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Suivant ordonnance sur requête n°2547 en date du 3/4/2024 émanant du tribunal de première Instance de Monastir, il a été décidé la nomination de Lotfi Grouz en tant que liquidateur judiciaire sur les propriétés partagées entre Samir ben Amor et Marwa Tka dans le but de les gérer définir et déterminer leurs créances.

Les créanciers de la dite propriétés partagées sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs à son bureau sis à l'adresse suivante : avenue Hsouna el Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T. Tél 98 404 706.

2024S00854VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE TITRISATION

Société de Gestion des FCC

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif

Société anonyme

Au capital social de 275.000 Dinars

Siège social : Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis

Matricule fiscal : 943114/D

RC : B01152006

Les actionnaires de la société TUNISIE TITRISATION - Société de gestion des fonds communs de créances - sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le 24 juillet 2024 à 10h, au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sis à 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2023 ;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes de la société concernant ce même exercice;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes de la société et approbation des conventions réglementées;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2023;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2023;

7. Renouvellement des mandats des administrateurs;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société;

9. Pouvoirs pour formalités.

2024T00632SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LES INDUSTRIES NOUVELLES DU PLASTIQUE "INOPLAST"

Société anonyme

Au capital de 27 500 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur km 7 - La Manouba

Identifiant Unique (RNE) : 0000768 V

Messieurs les actionnaires de la Société INOPLAST S.A sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 24 juillet 2024 à 10 heures au siège du groupe HACHICHA sis au : 70, avenue Mohamed V, 1002 - Tunis, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée;

2- Lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ;

3- Approbation du rapport de gestion, des conventions règlementées et des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

4- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2022 ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège ci-haut mentionné.

2024R01726SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LES INDUSTRIES NOUVELLES DU PLASTIQUE

"INOPLAST"

Société anonyme

Au capital de 27 500 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur km 7 - La Manouba

Identifiant Unique (RNE) : 0000768 V

Messieurs les actionnaires de la Société INOPLAST S.A sont invités à

l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 24 Juillet 2024 à 11 :30 heures au siège du groupe HACHICHA sis au : 70, avenue Mohamed V, 1002 - Tunis, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la réduction puis l'augmentation du capital par conversion de créances et versement en espèce;

2- Lecture des rapports du commissaire;

3- Réduction du capital social à zéro par suppression de la totalité des actions formant le dit capital;

4- Augmentation du capital social d'un montant de 13 900 000 Dinars par conversion de créances et versement en espèce;

5- Conditions et modalités de l'augmentation du capital social;

6- Exercice du droit de souscription;

7- Modification corrélatives et mise à jour des statuts;

8- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège ci-haut mentionné.

2024R01727SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société des services et de développement des îles Kerkennah (SOSERDK)

SA au capital de 2.500.000 DT

Siège social : El Attaya kerkennah 3035

Identifiant Unique : 1568592W

Messieurs les actionnaires de la société SOSERDK sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 18 juillet 2024 à 10 heures du matin au siège du gouvernorat du Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activités 2019 et 2020.

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes 2019 et 2020.

3- Approbation des états financiers pour les années 2019 et 2020.

4- Renouvellement des membres du conseil d'administration.

5- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

2024X00834SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société des services et de développement des îles Kerkennah (SOSERDK)

SA au capital de 2.500.000 DT

Siège social : El Attaya Kerkennah 3035

Identifiant Unique : 1568592W

Messieurs les actionnaires de la société SOSERDK sont convoqués à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 18 juillet 2024 à 11h:30 du matin au siège du gouvernorat de Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prendre les décisions nécessaires quant à la continuité d'exploitation.

2024X00835SANB3

STE ALMAJED INVESTMENT

Société anonyme

Capital social : 3000 000 dinars

Identifiant unique : 1360682ZAM000

Conformément à l'article 277 du CSC le commissaire aux comptes de la Société Almajed Investment Convoque l'assemblée générale des actionnaires prévue le lundi 29/7/2024, à dix heures du matin à l'usine sise à Jbal al Kbar à Sidi Bouzid puisque le siège social principal situé à la rue Elgineya 1053 Marsa a été fermer pour discussion et délibération sur l'ordre du jour suivant :

- Prendre décision à propos les conflits entre les actionnaires,

- Questions diverses.

2024X00839SANB3

STE POLYCLINIQUE AL MAJED

Société anonyme

Capital social : 13000 000 dinars

Identifiant unique : 1315617JAM000

Conformément à l'article 277 du CSC le commissaire aux comptes de la Société Polyclinique Almajed Santé Convoque l'assemblée générale des actionnaires prévue le mardi 30/7/2024, à dix heures du matin au siège de la polyclinique sise à l'avenue Habib Bourguiba en face du gouvernorat à Sidi Bouzid pour discussion et délibération sur l'ordre du jour suivant :

- Prendre décision à propos les conflits entre les actionnaires,

- Questions diverses.

2024X00840SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24/7/2024

SOCIETE JOUIDA BIO FARM (S.A)

Au capital de (5 840 000) dinars

Siège social : 04, Rue de Martyr Ibrahim Jaffel, Br 3 2ème Etage, Menzah 4 - Ariana

Identification unique : 1675038X

Messieurs les Actionnaires de la société de JOUIDA BIO FARM S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 24/7/2024, à 9 heures à l'adresse suivante : 04, Rue Martyr Ibrahim Jaffel Br3, 2ème étage, Menzah 4-Ariana à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021

2. Lecture de rapport du conseil d'Administration sur l'exercice 2022

3. Lecture de rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022

4. Approbation des rapports de gestion et des états financiers d'exercice 2022

5. Affectation des résultats d'exercice 2022

6. Nomination d'un commissaire aux comptes pendant 3 ans

7. Approbation des conventions réglementées

8. Questions diverses.

2024401646SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société YAFA

SA au capital de 1 436 040 Dinars

Siège social : Centre Lakwas - Bur 20 Rue Slimen Ben Slimen Manar 2, 2092

MF : 598369 ZPM 000

Messieurs les actionnaires de la société YAFA sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le mercredi 24 juillet 2024 à 10h au Centre Lakwas - Bur 20 Rue Slimen Ben Slimen - Manar 2, 2092. L'ordre du jour est le suivant :

1- Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2023.

2- Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2023.

3- Approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

4- Affectation des résultats.

2024401663SANB3

Convocation

SOCIETE DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS PETROLIERES «SMIP»

SA au capital de 4.400.000 TND

Siège social : Immeuble AL BADR Rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RNE : 0509047 N

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS PETROLIERES "SMIP" SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 30 Juillet 2024 à onze heures, à l'immeuble Al Badr Rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur l'activité de la société durant l'exercice 2023,

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023,

3. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des comptes arrêtés au 31/12/2023,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023,

5. Approbation s'il y lieu, des conventions régies par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

6. Quitus aux Administrateurs,

7. Fixation du montant des jetons de présence,

8. Pouvoirs pour formalités.

2024401664SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SANGO ELLIS

S.A. au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous, Tunisie

Identifiant Unique (M.F) : 1803396J

Les actionnaires de la société Sango Ellis sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 24 juillet 2024 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Approbation des comptes de l'exercice 2023 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Quitus aux administrateurs.

- Pouvoirs aux fins des formalités.

2024401676SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE AUDIO VISUAL INTERNATIONAL PRODUCTIONS TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 3.000.000

Siège social : Avenue 13 août, Choutrana II, La Soukra 2036 Ariana

MF : 842838Z/A/M/000

RC : B133402003

Messieurs les actionnaires de la société Audio-visuel International Productions - Tunisie, sont convoqués à L'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 Juillet 2024 à 9 heures au siège social de la société SOROUBAT 34-36 Rue de La Gare Mégrine El Riadh Ben Arous à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la cooptation de Melle Ikram Jandoubi à titre exceptionnel en tant qu'administrateur au conseil d'administration réuni le 31 Janvier 2024.

2. Désignation des membres du conseil d'administration.

3. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023

4. Questions diverses.

2024401686SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE TUNIMEDIA

Société anonyme

Au capital de 1.000.000

Siège social : Avenue 13 août, Choutrana II, La Soukra 2036 Ariana

MF : 875036A/A/M/000

RC : B0321012004

Messieurs les actionnaires de la société TUNIMEDIA, sont convoqués

à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 juillet 2024 à 11 heures au siège social de la société SOROUBAT 34-36 Rue de La Gare Mégrine El Riadh Ben Arous à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la cooptation de Melle Ikram Jandoubi à titre exceptionnel en tant qu'administrateur au conseil d'administration réuni le 31 Janvier 2024.

2. Désignation des membres du conseil d'administration.

3. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023

4. Questions diverses.

2024401687SANB3

Convocation à l'assemblée générale mixte du 19 juillet 2024 à 10H30

GRAS SAVOYE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 75.000 dinars

Siège social : Avenue du Japon, Immeuble Ennouzha, 5ème Etage 1073 Montplaisir - Tunis

Messieurs les actionnaires de Gras Savoye Tunisie sont invités à se réunir en Assemblée Générale Mixte le vendredi 19 juillet 2024 à 10h30 au siège de la société sise à l'avenue du Japon, Immeuble Ennouzha, Bloc Amira - Montplaisir - 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

Questions à l'ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

- Régularisation des modalités et du délai de convocation de l'assemblée générale mixte,

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,

- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs,

- Institution d'une réserve extraordinaire «avantages à caractère social»,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Allocation de jetons de présence au Conseil d'administration,

- Renouvellement du mandat d'un administrateur,

- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,

- Renouvellement du mandat du Directeur Général,

- Pouvoirs.

Questions à l'ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire:

- Augmentation du capital social de la société,

- Relèvement des pouvoirs du Directeur Général,

- Modification corrélative des Articles 6 et 21 alinéa D des statuts,

- Pouvoirs.

Nous vous invitons à assister à l'Assemblée Générale ou à vous faire représenter au moyen d'un pouvoir que vous aurez l'obligation de remettre à votre mandataire ou de l'envoyer, dûment signé, un jour franc au moins avant la réunion, au siège de la société.

Les documents destinés à l'assemblée sont tenus à votre siège social durant le délai légal.

2024401689SANB3

GESTION DES ESPACES ET MAITRISE DES SERVICES "GEMS"

SA au capital de 4.000.000 dinars

RNE N° : 0031648 H

Siège social : 20 Rue du Bois Z.I. Ksar Said 2086 Manouba

Le Conseil d'Administration de la Société GEMS a le plaisir de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le Mardi 23 Juillet 2024 à dix heures au siège social de la Société sis au 20 Rue du Bois Z.I. Ksar Said - Manouba.

L'ordre du jour est le suivant :

1/ Rapport du Conseil d'Administration.

2/ Examen des comptes et du bilan arrêtés au 31 décembre 2023.

3/ Rapports du Commissaire aux comptes.

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2023.

5/ Jetons de présence.

6/ Quitus au Conseil d'Administration.

7/ Désignation d'un Commissaire aux comptes.

2024401691SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Elmouldi Ben Elhabib Ben Ali Ben Ameur Avise être propriétaire d'une parcelle de terre nue d'une superficie de 877.80 m² sise entre la route Mahdia et Tunis km 16 et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00832DIVD2

Avis

M.Hamdouni Adnene annonce que son titre de propriété du terrain ayant comme surface 630 m² situé à la route Matar km 10 a disparu et il veut

extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Borni Ahmed situé à l'avenue sidi belhsan à coté de la banque UBCI Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2024X00836DIVD2

Avis

Mohamed ben Abdelaziz Boukataya annonce qu'il a perdu le titre de propriété du terrain sis à la route de Tunis km 8 Sfax rédigé par les notaires Ali Idriss et Ali Derbel le 26/3/1985 enregistré le 18/4/1985 n°1793, il veut avoir une deuxième copie remplaçant le titre original perdu. Les oppositions seront adressées pendant 30 jours de la date de publication au jort et au journal à l'étude du notaire Ghozi Houcem au 1er étage imm El Euch 11 rue Ali Balhouen Sfax.

2024X00837DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n° : 2024401444 FCCC2 parue au JORT n°69 page 1580.

Lire : Les contestations seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Thameur, Kairouan au lieu de : rue Soukaina Ben Hussein, Kairouan.

2024401672RECZ9